

Volume 13 • Numéro 3
Le 15 mai 2017

Rappel : renouvellement de votre adhésion

La campagne de renouvellement de votre adhésion est présentement en cours. Nous vous invitons, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, à procéder au renouvellement. La tâche est plus facile que jamais. En effet, il n'est plus nécessaire de remplir le formulaire d'adhésion. S'il n'y a aucune modification à apporter aux données que nous avons sur vous ou votre municipalité, il suffit simplement à faire suivre la facture au service des déboursés. Cette nouvelle façon de faire a fait ses preuves. Présentement plus de 80 % des membres ont déjà renouvelé leur adhésion. À pareille date l'an passé, c'était à peine 20 %.

N'hésitez pas à contacter le secrétariat de l'AGFMQ : agfmq@agfmq.com, si vous ne retrouvez plus la facture. Nous vous en transmettrons une nouvelle.

Gilles Chamberland
Coordonnateur - membership

Colloque 2017...Surveillez votre courrier !

Vous recevrez sous peu une invitation à participer à notre colloque annuel qui se tiendra du 12 au 15 septembre prochain. Encore cette année, nous n'avons pas ménagé les efforts pour faire de cet événement un rendez-vous incontournable.

Ne ratez pas cette occasion de venir rencontrer les autres membres de l'Association dans un contexte agréable et formateur.

À bientôt !

Le site web de l'AGFMQ source d'information

N'oubliez pas que la [section Politique et règlements](#) de la **Zone membres** du site web de l'AGFMQ peut être source utile.

Vous cherchez des modèles de politiques, règlements ou devis sur des sujets variés tels que :

- Contrat de services professionnels ;
- Services bancaires ;
- Règlement emprunt parapluie ;
- Procédures administratives de remboursement de dépenses ;
- Et plusieurs autres...

Le site web en **Zone membres** de l'Association a sûrement la source d'information pour vous inspirer. Vous ne trouvez pas ce que vous cherchez ou vous souhaitez partager de l'information disponible. Écrivez-nous : agfmq@agfmq.com.

Danik Salvail, CPA, CGA
Coordonnateur du comité des communications

Entente de partenariat

L'AGFMQ est fière de vous annoncer qu'elle a signé une entente de partenariat avec l'**Ordre des administrateurs agréés du Québec** (Ordre des Adm.A.).

Cet ordre est le seul à regrouper les administrateurs reconnus par le Code des professions du Québec. Il a comme mission la protection du public et a autorité au Québec pour attribuer les titres « d'administrateur agréé » (Adm.A.), de « Chartered Administrator » (C.Adm.) et de « conseiller en management certifié » (C.M.C.) à des personnes qui s'y qualifient par un processus combiné de formation universitaire, d'expérience pertinente et d'examen.

Le partenariat permettra aux membres de l'AGFMQ de bénéficier de tarifs membre pour l'inscription aux activités de formation de l'Ordre. De plus, les membres de l'Association se verront octroyer la gratuité des frais administratifs liés à l'étude de dossiers d'admission au titre d'administrateur agréé. Un rabais de 20 % de la cotisation régulière de l'Ordre des Adm.A. leur sera octroyé pour la première année de leur adhésion à l'Ordre.

Ce partenariat permet également d'élargir le catalogue de formation dans des domaines ciblés pouvant intéresser les gestionnaires municipaux. De plus, cela ouvre une opportunité aux membres d'obtenir un titre professionnel pour ceux qui n'en ont pas actuellement.

Gilles Chamberland
Coordonnateur - membership